

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 JUIN 2015 à 19 HEURES**

L'an deux mil quinze et le douze juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Chantal GUIDEZ, Michèle SELLIER, Bernard GUIMBERT, Marc SEGRETIN, Emmanuelle LECOMTE, Sabrina CHAUVET, Christine BENARD, Jérôme BROCHARD, Patrick MANGIN, Jean-Claude MARTIN, Daniel HENRY, Florence HAULTCOEUR, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Domenico LONGO, Sylvia TISON

Absent excusé : Martine MICHEL donne procuration à Sabrina CHAUVET
Jean-Claude GRISI donne procuration à Jean-Claude MARTIN

Absent :

Secrétaire de séance : Domenico LONGO

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir respecter une minute de silence, en mémoire de Monsieur Robert DEPLANQUE, ancien maire du Mont Saint Sulpice décédé cette semaine.

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Règlement intérieur de la salle des fêtes :

Afin de pouvoir réactualiser les tarifs de la salle des fêtes, un nouveau règlement intérieur doit être élaboré.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Actualisation des tarifs municipaux – salle des fêtes, cimetière -

Salle des fêtes du haut :

La journée sans ménage :

En hiver : 1 ^{er} octobre au 31 mai :	150€
+ Redevance incitative :	5€

En été : 1 ^{er} juin au 30 septembre :	125€
+ Redevance incitative :	5€

La journée avec ménage :

En hiver : 1 ^{er} octobre au 31 mai :	210€
+ Redevance incitative :	5€

En été : 1 ^{er} juin au 30 septembre :	185€
+ Redevance incitative :	5€

La demi-journée sans ménage :

En hiver : 1 ^{er} octobre au 31 mai :	80€
+ Redevance incitative :	5€
En été : 1 ^{er} juin au 30 septembre :	70€
+ Redevance incitative :	5€

La demi-journée avec ménage :

En hiver : 1 ^{er} octobre au 31 mai :	140€
+ Redevance incitative :	5€
En été : 1 ^{er} juin au 30 septembre :	130€
+ Redevance incitative :	5€

Salle des fêtes du bas :

La journée sans ménage :

En hiver : 1 ^{er} octobre au 31 mai :	150€
+ Redevance incitative :	5€
En été : 1 ^{er} juin au 30 septembre :	125€
+ Redevance incitative :	5€

La journée avec ménage :

En hiver : 1 ^{er} octobre au 31 mai :	190€
+ Redevance incitative :	5€
En été : 1 ^{er} juin au 30 septembre :	165€
+ Redevance incitative :	5€

La demi-journée sans ménage :

En hiver : 1 ^{er} octobre au 31 mai :	80€
+ Redevance incitative :	5€
En été : 1 ^{er} juin au 30 septembre :	70€
+ Redevance incitative :	5€

La demi-journée avec ménage :

En hiver : 1 ^{er} octobre au 31 mai :	120€
+ Redevance incitative :	5€
En été : 1 ^{er} juin au 30 septembre :	110€
+ Redevance incitative :	5€

Application à partir du 01/07/15 et pour la redevance incitative à partir du 01/01/16

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Tarifs cimetièrre

Monsieur le maire informe le conseil municipal que nous avons de plus en plus de demande extérieure à la commune pour notre cimetièrre. Nous avons constaté que nos tarifs n'étaient plus en phase avec ceux pratiqués aux alentours. De plus, ils n'ont pas été actualisés depuis le passage à l'euro.

Monsieur le maire propose donc au conseil les tarifs suivants :

Durée de la concession	Tarifs actuels	propositions
15 ans	50 €	100 €
30 ans	100 €	200 €
50 ans	160 €	310 €

Application au 1^{er} juillet 2015

Le conseil délibère et vote. Il approuve avec 17 voix « pour » et 2 « contre ».

Reprise de concession :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur Jacques BERTRAND a acquis une concession le 06 mars 1995 pour une durée de 50 années. Sa femme étant inhumé, pour des raisons familiales, sur une autre commune il souhaite donc nous revendre la concession.

Prix d'achat : 114.34 € pour 50 ans.
Il reste 30 ans à reprendre soit 68.60 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Actualisation des tarifs cantine – Beaumont:

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune de Beaumont a souhaité mettre un terme à la convention qui nous liait dans le cadre de l'enfance. Nous devons donc réévaluer les tarifs cantine car ils ne peuvent plus bénéficier du même tarif que les familles Seigneloises. Pour la réévaluation nous prendrons simplement en compte les charges liées à la masse salariale. Après calcul monsieur le maire propose d'augmenter les tarifs pour les familles de Beaumont de 1.12 €, soit :

- Prix actuel : 3.87 €
- Hausse : 1.12 €
- Soit un tarif de 4.99 € / repas à ce jour.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Attribution du marché (MO) pour la réhabilitation des réseaux :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commission d'appel d'offre à procédé à la consultation des offres concernant la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux (rue des Chapelains, rue et impasse du champ d'Arcy et rue du vivier).

L'offre de l'entreprise ARTELIA est jugée la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. Attribue le marché pour la maîtrise d'oeuvre à l'entreprise ARTELIA
2. Donne pouvoir à monsieur le Maire :
 - Pour signer le marché de prestations,
 - Pour en suivre l'exécution,
 - Demander les subventions aux différents organismes.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Subventions pour la réhabilitation des réseaux :

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à demander les subventions pour le marché de réhabilitation des réseaux, à tous les organismes concernés et en particulier à l'agence de l'eau.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Subventions associations:

commission sports	Année 2014	Année 2015
US FOOTBALL	900	Reliquat 2014 900
US TENNIS	2 000	2 000
US BASKET	1 500	2 000
JUDO CLUB	600	0 pas de dossier
KARATE CLUB	600	600
TCS 89	0 Pas de dossier	0
ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE	250	250
LA BOULE INDEPENDANTE SEIGNELOISE	250	250
SOCIETE DE CHASSE	0 Pas de dossier	0 pas de dossier
IMS	300	200
commission animation		
ALDS	2 500	2 500
CLUB COLBERT	1 000	1 000
AMIS DES ORGUES ST MARTIAL	650	650
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500	700
AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	150	150
ACVS	1 200	1 200
FNACA	0	0
ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES DU CANTON DE SEIGNELAY	250	250
COMITE DES FETES	3 500	3 500
ASSOCIATION DES 3 RIVIERES	0 pas de dossier	200
ASSOCIATION DE SOPHROLOGIE	0 pas de dossier	0 pas de dossier
ASSOCIATION NADIATOU	0 pas de dossier	200
divers		
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	792	800
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	0	400
ADILY	80	80
CIRCUIT ICAUNAIS	0	300

Le conseil délibère et vote. Il approuve pour 11 voix « pour » et 1 « contre ».

Jérôme BROCHARD, Daniel HENRY, Patrick MANGIN, Sylvia TISON, Marc SEGRETIN, Michèle SELIER et Isabelle FERREIRA DE LIMA, membres des

bureaux de certaines associations ne prennent pas part au vote.

DETR 2015:

La préfecture nous informe que la date butoir pour le dépôt de demande de la subvention est fixée au 15 septembre 2015. Après consultation auprès des services concernés, la mise en place de portes coupe feu à la maison de l'enfance et à la chaufferie de l'école, pour un montant de 3 730.00 € H.T., font parties des projets qui sont subventionnés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer 1 demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour ce projet.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire d'effectuer toutes les démarches.

Achat de véhicule utilitaire :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le véhicule « express » doit être changé. Ce véhicule date de 1994. Nous avons eu 2 propositions :

- 1° Kangoo non vitré année 2011 : 6 750 € H.T.
- 2° Renault Kangoo express année 2010 : 6 774,60 € H.T.

Le conseil délibère et vote. Il approuve pour 18 voix « pour » et 1 « abstention » l'achat du Kangoo non vitré année 2011 d'un montant de 6 750 € H.T.

Demande de prêt :

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'avoir recours à un prêt pour l'achat de véhicules, au vu des taux en baisse pour le moment.

Il a consulté plusieurs banques, mais une seule a répondu.

Il propose donc au conseil municipal l'offre de la caisse d'épargne :

Montant du prêt : 12 000 €

Taux fixe de 1.64 %

Echéance trimestrielle : 776.40 €

Durée : 4 ans

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire d'effectuer toutes les démarches

Cession de la balayeuse :

Nous avons demandé un devis pour la réparation de notre balayeuse. Le devis, supérieur à 10 000 € H.T. est trop élevé, nous ne souhaitons pas la faire réparer. Notre prestataire se propose de nous la reprendre pour 300 € HT.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Modifications relatives à la circulation dans le village :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de certains riverains ainsi que des pompiers, relative à la circulation dans la rue du Crot Chabanne. Il est en effet de plus en plus difficile de circuler dans cette rue vu le nombre de voitures en stationnement.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal la mise en sens unique de cette rue. Le sens unique se fera en descendant la rue après pose des panneaux indicateurs.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Piscine 2015 – tarifs :

Recrutement de trois titulaires du BEESAN (encadrement scolaire), en qualité d'Edificateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe, pour la saison 2015. (Pierre SMOLARZ, Alexandre CARRE et Michel GRISARD)

Date d'ouverture : Ecoles : du 15/06/15 au 03/07/2015

Public : du 07/07 au 23/08/2015

Reconduction de gratuité d'accès pour les enfants de Seignelay ainsi que les étudiants Seignelois jusqu'à 18 ans.

Régie piscine : régisseur titulaire : Maryse GUIMBERT
 régisseur mandataire : Valérie JACOB

Tarifs pour 2015 : Monsieur le Maire propose :

	2014	Proposition 2015
Entrée individuelle	2, 70 €	2,70 €
10 entrées	24,00 €	24,00 €
Entrée groupe	1,50 €	1,50 €
Crème glacée	1,50 €	1,50 €
Glace à l'eau	1,00 €	1,00 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité. Monsieur Bernard GUIMBERT ne prend pas part au vote.

Décision modificative :

Afin d'équilibrer les opérations d'ordres, il convient d'inscrire :

- Investissement recette, chapitre 040 (cpte 28041582) la somme de 5 000 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Informations diverses :

- Cabinet médical : monsieur le maire informe le conseil municipal que le dernier cabinet est loué. Une orthophoniste s'installe sur notre commune. Elle bénéficie aussi des deux mois de gratuité.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Docteur OLIVIER cessera son activité au 30 septembre 2015. Un médecin est susceptible de reprendre son cabinet. Si toutefois celui-ci ne reprenait pas le cabinet, le Docteur GERARD-BERDAL le reprendrait.
- La réunion publique pour la redevance incitative aura lieu le 24 juin à 18H30.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'au 1^{er} juillet l'instruction des permis de construire, déclarations préalable et certificat d'urbanisme opérationnel sera de la compétence de la communauté de communes de Seignelay-Brienon. Une convention sera donc établie.
- Un tournoi de football de la COVED aura lieu le samedi 13 juin à Seignelay.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu des remerciements du lions club pour la collecte des vêtements qui a eu lieu il y a quelques mois sur la commune.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de remerciements des élèves de CM2 pour l'aide apportée par la commune pour la sortie vélo.

Questions diverses :

- Monsieur Daniel HENRY demande si le dossier de la station d'épuration avance : monsieur le maire l'informe que le dossier suit son cours. Une demande de congés a été transmise à l'agriculteur concerné par un huissier.
- Messieurs Daniel HENRY et Dominico LONGO demandent si le dossier de la carrière va bientôt commencer : monsieur le maire l'informe que nous attendons des propositions pour pouvoir réviser notre PLU.
- Monsieur Daniel HENRY demande si nous avons des informations concernant le barrage hydroélectrique : pas de nouvelles à ce jour.

- Monsieur Domenico LONGO demande si nous aurons des containers pour les déchets ménagers recyclables : monsieur le maire l'informe qu'il n'y aura pas de changement pour le moment vu le prix des containers.
- Monsieur Domenico LONGO demande pourquoi la « halle » est éclairée le samedi matin : monsieur le maire l'informe que sous la « Halle » il fait très sombre et qu'il faut de la lumière.
- Monsieur Jean-Claude MARTIN a eu une demande d'un commerçant pour afficher des informations commerciales sur le panneau lumineux : nous allons étudier cette demande.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 21 h 05

La Secrétaire,

Le maire,
Thierry CORNIOT

Les membres,